

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du JEUDI 24 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-quatre juillet à 20 heures 00,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 11 juillet 2014 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

Etaient présents : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr DESPRAS Franck, Mr MESSON Rémi, Mr MALAGA David, Mr BALLUE Guillaume, Mr MAHÉ Pascal, Mr CANTAUT Emmanuel, Mme BERTAULT Angèle, Mme Véronique BERGER, Mme Cécilia FLÉCHIER

Etaient absents : Mme Nathalie DURAND, Mme Catherine CARLIER, Mr Benoit LUWEZ

Procurations : Mme CARLIER à Mr BALLUE

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/06/2014

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 30 juin 2014, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

2: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section Fonctionnement du Budget Annexe de l'Assainissement, afin de procéder au paiement d'une facture :

Article	Montant
706129 (vente-reversement)	+200€
6152 (services extérieurs)	-200€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

3: COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales, chaque commune doit instituer une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou son Adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Monsieur le maire indique qu'une liste a déjà été proposée à la Direction départementale des finances publiques d'Indre et Loire. Cependant cette proposition doit faire l'objet d'une délibération.

Ainsi Monsieur le Maire soumet au vote la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Contribuables hors commune	Contribuables hors commune
DESPRAS Franck Le Charme VILLEDOMER	DESPRAS Maurice Le Charme VILLEDOMER
BRADESI Régis 3 rue Lebel VILLEDOMER	DAVID Alain 16 rue des chênes MONNAIE
Contribuables commune	Contribuables commune
ROYER Michèle 18 chemin du charme	ROYER Joel 18 chemin du charme
LAMBRON Jean Les Fossettes	FOUCTEAU Michel 8 rue de l'Orée des bois
BAZOGÉ Henri La Racinière	PROUST Jean Yves Le Frêne
DURAND Nathalie 11 rue du sentier	BOSELUT Pascale 14 chemin du charme
CARLIER Catherine 21 rue de Rougemont	MALAGA David 26 impasse des tilleuls
MAHE Pascal 4 impasse de la saulaie	MESSON Rémi 30 impasse des tilleuls
BERGER Véronique 11 rue du coteau	BALLUE Guillaume la Hardonnière
LUWEZ Benoit 2 chemin du moulin	BERTAULT Angèle 11 impasse des vignes
GERMAIN Cyril 6 impasse des tilleuls	CANTAUT Emmanuel 13 rue de l'orée des bois
FLECHIER Cécilia 11 rue du coteau	NIBEAU Sébastien 8 impasse des vignes

Après délibération, les membres présents acceptent à l'unanimité de présenter la liste ci-dessus présentée.

4: CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE 37 –APPLICATION ACTES

Monsieur le Maire informe que la Préfecture d'Indre et Loire nous invite à nous engager dans une démarche de dématérialisation des actes règlementaires et budgétaires transmis au contrôle de légalité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme ACTES (Accélération des échanges, Confort d'utilisation, Traçabilité, Economies, Sécurité). Une convention doit donc être établie entre la Collectivité et la Préfecture d'Indre et Loire.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à un tiers de télétransmission homologué (liste fournie par la Préfecture) qui sécurise le transfert des actes électroniques. Une évaluation des coûts est en cours.

Afin de lancer la démarche, l'ensemble des membres présents autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

5: CHANGEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur NIBEAU propose l'acquisition d'un nouvel écran d'ordinateur pour poste « secrétariat » et présente à cet effet plusieurs devis.

Après analyse et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient l'offre présentée par la société BMS
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.
- indique que la dépense est inscrite au budget au compte 2183

6: LOCATION MATÉRIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose, à la location auprès des particuliers, divers matériels : verres, chaises, tables, bancs, grilles d'exposition.

Monsieur le Maire propose d'y ajouter la location de barbecues (dimensions : 50cmx90cm) et de définir le tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 01/08/2014, le tarif suivant :

- 12€/barbecue pour le weekend (livraison à domicile possible uniquement sur la commune)

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur GERMAIN indique que la commune a été sollicitée par la société ISOLA SUD OUEST. Dans un premier temps, elle nous informe que dans le cadre de la loi POPE, loi du « Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique », le gouvernement octroie des primes très importantes, pouvant même déboucher sur un financement intégral de vos travaux d'isolation, pour les bâtiments scolaires (écoles, lycées, cantine etc...) ce qui va être déterminant c'est le mode de chauffage. Tous les bâtiments chauffés par combustible gaz, bois, fioul bénéficient de la gratuité de travaux d'isolation des combles.

Une première rencontre et une visite des locaux ont donc été programmés. Une estimation des coûts a été réalisée pour les bâtiments suivants : Logement rue de la fontaine, Ecole, Salle polyvalente.

Avant de donner suite, le Conseil Municipal souhaite prendre contact avec différentes collectivités référentes pour apporter des précisions sur la qualité et les modalités de mise en œuvre de cette intervention.

-Monsieur NIBEAU informe qu'une randonnée pédestre, organisée par la commune, utilisant les sentiers balisés est prévue le Dimanche 14 septembre 2014, avec 2 itinéraires possibles (8km et 16km).

S'adressant à tout public, chaque participant sera convié à apporter son pique-nique et la journée se clôturera par un verre de l'amitié.

-Monsieur FOUCTEAU indique qu'un projet d'installation d'un distributeur de baguettes sur la commune est en cours de réflexion avec la boulangerie de Villedômer. Cette installation permettrait d'apporter un service supplémentaire, en parallèle de la tournée quotidienne habituelle.

Ce système existant sur d'autres communes à proximité, le Conseil Municipal entame une démarche d'étude des coûts et de modalités de mise en place.

-Monsieur FOUCTEAU indique que la commune a fait l'acquisition de 6 barrières de sécurité, à disposition lors de travaux ou de l'organisation de manifestations sur la commune.

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES** : Approbation du PV du 30/06/2014
- 2) **FINANCES** : Décision Modificative N°1 Budget Assainissement
- 3) **AFFAIRES GÉNÉRALES** : CCID
- 4) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: Convention ACTES
- 5) **FINANCES** : changement écran ordinateur secrétariat de mairie
- 6) **FINANCES** : location matériel communal

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

LISTE DES MEMBRES ET SIGNATURES – Conseil Municipal du 24/07/2014

M FOUCTEAU Rudolff

M GERMAIN Cyril

M NIBEAU Sébastien

M DESPRAS Franck

M MAHE Pascal

M MESSON Rémi

M MALAGA David

M BALLUE Guillaume

Mme BERTAULT Angèle

Mme FLECHIER Cécilia

Mme BERGER Véronique

M CANTAUT Emmanuel